

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valleton

-----



## Délibération n° 09-03 du 12 novembre 2020

### **AVENANT À LA CONVENTION 2019-2021 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS – SUBVENTIONS, ALLOCATION JEUNE MAJEUR ET PRIX DE PENSION POUR L'ANNÉE 2020.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention conclue 2 décembre 2019 avec l'association pour le logement des jeunes travailleurs,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 257 600 euros aux foyers de jeunes travailleurs (FJT) gérés par l'association ALJT au titre de l'année 2020 pour l'accueil des jeunes accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance, qui se répartit comme suit :

- Foyer ALJT - Bobigny 22 540 euros
- Foyer ALJT - Bondy 48 070 euros
- Foyer ALJT - Epinay-sur-Seine 50 600 euros
- Foyer ALJT - Rosny-sous-Bois 58 880 euros
- Foyer ALJT - Saint-Ouen (Dhalenne) 43 010 euros
- Foyer ALJT - Saint-Ouen (Docks) 34 500 euros

- FIXE comme suit le prix de pension journalier dans les foyers de jeunes travailleurs pour l'année 2020 :

- Foyer ALJT - Bobigny 28,40 euros



- Foyer ALJT - Bondy 29,15 euros
- Foyer ALJT - Epinay-sur-Seine 29,10 euros
- Foyer ALJT- Rosny-sous-Bois 30,10 euros
- Foyer ALJT- Saint-Ouen (Dhalenne)30,20 euros
- Foyer ALJT - Saint-Ouen (Docks) 29,80 euros

- AUTORISE l'association ALJT à utiliser la subvention de 100 000 euros perçue en 2019 pour l'accueil et l'aide à l'insertion des jeunes sortants du dispositif de protection de l'enfance et bénéficiaires de l'allocation autonomie, au titre de l'année 2020 ;

- FIXE le montant maximum de l'allocation jeunes majeurs pour les foyers de jeunes travailleurs ALJT à 450 euros pour l'année 2020 ;

- APPROUVE l'avenant à la convention 2019-2021, signée le 2 décembre 2019, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association ALJT ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*